RAPPORT RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS

2019

INNOVER LES ÉNERGIES

IFP ENERGIES NOUVELLES

IFP Energies nouvelles

SOMMAIRE

01 Le mot du Président

02 LA GOUVERNANCE D'IFPEN

05 UN ENGAGEMENT SOCIAL

09 UN ENGAGEMENT ÉCORESPONSABLE

15 UN ENGAGEMENT ÉCONOMIQUE CITOYEN

19 Glossaire

IFP Energies nouvelles (IFPEN) est un acteur majeur de la recherche et de la formation dans les domaines de l'énergie, du transport et de l'environnement. De la recherche à l'industrie, l'innovation technologique est au cœur de son action, articulée autour de trois priorités stratégiques : mobilité durable, énergies nouvelles et hydrocarbures responsables.

QUATRE AXES RSO

LA GOUVERNANCE D'IFPEN

IFPEN est un acteur clé de la transition énergétique. Son système de gouvernance s'inspire des principes de la norme ISO 26000* et ses grandes orientations stratégiques, ainsi que son engagement en matière de responsabilité sociétale, donnent lieu à de nombreux échanges avec ses parties prenantes*.

UN ENGAGEMENT SOCIAL

Mobiliser efficacement les ressources de l'entreprise est un objectif qui passe par une politique dynamique de ressources humaines, se donnant comme priorité d'identifier et d'anticiper les compétences nécessaires pour répondre aux ambitions du COP* et aux orientations nationales concernant la transition énergétique.

UN ENGAGEMENT ÉCORESPONSABLE

IFPEN s'attache à réduire ses émissions de CO_2, à gérer et valoriser ses déchets et à maîtriser sa consommation d'énergie en s'inscrivant pleinement dans le cadre des textes législatifs relatifs à la transition énergétique.

UN ENGAGEMENT ÉCONOMIQUE CITOYEN

IFPEN poursuit une démarche économique citoyenne : d'une part, en qualité d'acteur public de la recherche et de la formation en accompagnant la transition énergétique et en créant de la richesse et de l'emploi et, d'autre part, dans le cadre de son fonctionnement, en associant les entreprises partenaires à sa démarche et en apportant son soutien au développement des territoires sur lesquels il est implanté.

* voir glossaire page 19

LE MOT DU PRÉSIDENT

DIDIER HOUSSIN

Président d'IFP Energies nouvelles

> *« La transition écologique et solidaire est au cœur de notre action, tant en termes d'orientations et d'activités, que de pratiques ou de comportements. »*

2019 a été une année riche en actualités relatives à la transition énergétique en France, en particulier au niveau législatif. L'adoption de la loi énergie-climat a permis d'actualiser les objectifs de la politique énergétique française afin de prendre en compte le Plan climat, la Stratégie nationale bas carbone et la Programmation pluriannuelle de l'énergie. Parmi les principaux objectifs de cette loi figurent la neutralité carbone à l'horizon 2050, la baisse de 40 % de la consommation d'énergies fossiles (par rapport à 2012) d'ici à 2030, et le report à 2035 de la réduction à 50 % de la part du nucléaire dans la production électrique.

L'année 2019 a également été marquée par l'adoption de la loi d'orientation des mobilités (LOM) qui prévoit notamment la création d'un forfait mobilité durable pour les employeurs, le développement de zones à faibles émissions, le soutien à la mobilité électrique, la mise en œuvre du plan vélo ou encore la mise en place de mesures pour verdir les flottes professionnelles.

La stratégie d'IFPEN est en ligne avec la mise en œuvre de ces orientations législatives. La transition écologique et solidaire est en effet au cœur de notre action, tant en termes d'orientations et d'activités, que de pratiques ou de comportements. En 2019, nous avons accentué notre démarche RSO, tout en poursuivant la sensibilisation de nos salariés à l'ensemble des enjeux sociétaux.

Dans le domaine social, nous avons porté nos efforts sur la diversité et la réduction des inégalités, avec la prorogation pour une durée d'un an des accords sur le handicap et l'égalité femmes-hommes. La mise en place du télétravail a, quant à elle, été une mesure importante en faveur de la conciliation vie personnelle-vie professionnelle. Ce projet d'entreprise a bénéficié du développement et de la mise en place d'outils et de services informatiques permettant d'optimiser le travail collaboratif à distance.

Nos résultats sécurité ont progressé par rapport à ceux enregistrés en 2019. Nous devons rester vigilants en 2020 et continuer à travailler sur la prévention, notamment sur la composante comportementale des accidents.

Nous avons poursuivi nos efforts en vue de réduire notre empreinte environnementale. Cela s'est manifesté par des actions dans des domaines comme la consommation énergétique, les émissions de CO_2, ou encore la gestion et valorisation des déchets via la mise en place du tri sélectif.

Sur le plan économique, IFPEN, dans le cadre de sa participation au projet Pold, a été partie prenante du projet « Construire au futur, habiter le futur » de la région Île-de-France, lauréat de l'appel à projet Territoires innovation de grande ambition (Tiga). Une opportunité pour IFPEN de participer à l'accélération, grâce à l'innovation, des grandes transitions sur le territoire. Notre engagement local s'est également manifesté par notre contribution au nouveau Plan climat air énergie territorial (PCAET) de la métropole lyonnaise, visant à définir la stratégie de transition « air-énergie-climat » du territoire à l'horizon 2030.

Nous allons poursuivre nos actions en 2020 pour relever les défis de la transition énergétique et rester exemplaires en termes de responsabilité sociétale.

LA GOUVERNANCE D'IFPEN

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
10 INÉGALITÉS RÉDUITES
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Politique RSO

IFPEN est un acteur clé de la transition énergétique. Son système de gouvernance s'inspire des principes de la norme ISO 26000* et ses grandes orientations stratégiques, ainsi que son engagement en matière de responsabilité sociétale, donnent lieu à de nombreux échanges avec ses parties prenantes*.

Enjeux pour IFPEN

Dans une dynamique d'amélioration continue et une logique de transparence et d'intégrité, IFPEN promeut le principe de responsabilité individuelle et collective ainsi qu'une démarche d'accompagnement et de prévention. L'objectif est d'améliorer collectivement les pratiques.

LA **DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION** CONTINUE

Renouvellement de la certification ISO 9001*

Les conclusions de l'audit de renouvellement réalisé en 2019 ont confirmé l'adéquation du système de management de la qualité d'IFPEN aux exigences de la norme ISO 9001, version 2015. Aucune non-conformité n'a été constatée, six observations ont été formulées et plusieurs points forts ont été relevés. IFPEN a démontré sa capacité à atteindre ses objectifs dans le respect des exigences de la norme et à identifier les sujets susceptibles d'être améliorés.

Lutter contre les manquements à l'intégrité scientifique

IFPEN doit conduire une recherche de qualité, menée dans le respect de l'intégrité scientifique. Une politique d'intégrité scientifique a d'abord apporté un cadre structurant aux personnels puis, en 2019, une campagne de sensibilisation a été réalisée portant en particulier sur les idées reçues et les risques liés au plagiat. Une intervention de la directrice de l'Office français de l'intégrité scientifique (Ofis) a également été organisée, portant sur l'expertise, les données (production, sélection, traitement) ou encore les enjeux et risques pour le chercheur et l'organisme de recherche.

* voir glossaire page 19

Promouvoir la transparence et lutter contre la corruption

Afin de répondre aux huit mesures de la loi Sapin II relative à la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, IFPEN a poursuivi son plan de déploiement et de mise en œuvre de différentes mesures, telles que l'établissement d'un code de conduite anticorruption associé à des sanctions disciplinaires, la mise en place d'un dispositif interne d'alerte éthique, le déploiement d'un programme de formation et de sensibilisation. Fin 2019, un audit a permis d'évaluer l'effectivité des mesures déployées et de préciser le reste à faire.

LE **DIALOGUE SOCIAL**

Le maintien d'un dialogue de qualité avec les partenaires sociaux, gage de performance et de cohésion sociale, est une priorité pour IFPEN.

Favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle

La Direction d'IFPEN et deux des trois organisations syndicales ont signé en 2019 un accord sur la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, d'une durée de quatre ans. Complémentaire de l'accord sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes, il comporte de nouvelles mesures portant par exemple sur les congés jeunes enfants, la cotisation à taux plein aux régimes de retraite, ou encore la durée des avenants du contrat de travail pour passage à temps partiel.

Reconduction de deux accords d'entreprise

Du fait des évolutions législatives dans le domaine du handicap, la Direction d'IFPEN et les organisations syndicales ont décidé de reconduire en 2019, et pour une durée d'un an, l'accord d'entreprise portant sur l'emploi en faveur des personnes handicapées, avec des objectifs proches de ceux des années antérieures.

La Direction et les organisations syndicales ont également reconduit, pour une durée d'un an, l'accord sur l'égalité professionnelle femmes-hommes sur l'année 2019. La mise en œuvre de cet accord au sein de l'entreprise est un gage de justice sociale et de performance puisqu'il intègre la non-discrimination, l'égalité de rémunération, la lutte contre le harcèlement et les propos sexistes en entreprise. À ce titre, un référent entreprise a été nommé pour orienter, informer et accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement et les agissements ou propos sexistes. Un nouvel accord a été signé pour une durée de quatre ans en 2020 après négociation avec les instances représentatives du personnel.

Instaurer le droit à la déconnexion : une charte autour de la responsabilisation, de la prévention et de la sensibilisation

Dans le cadre de la qualité de vie au travail, une charte initiée par la Direction définit le droit à la déconnexion, qui s'applique dans toutes les situations de travail y compris le télétravail. La charte appelle à la responsabilité de chacun quant à l'usage de la messagerie et des outils connectés. Parmi les modalités mises en place à IFPEN, une mention automatique de messagerie « *Les courriels envoyés le soir et le week-end n'appellent pas de réponse immédiate (droit à la déconnexion)* » a été introduite.

Sensibiliser et impliquer les salariés

Afin que les salariés s'approprient les comportements à adopter pour une attitude plus écoresponsable, IFPEN a poursuivi en 2019 ses actions de sensibilisation, notamment à l'occasion d'événements nationaux ou européens :

- la Semaine européenne du développement durable a notamment permis d'approfondir les connaissances des salariés sur les objectifs de développement durable* (ODD) de l'Agenda 2030. Différentes animations ont été organisées, telles qu'un quiz et des propositions d'actions concrètes pouvant être mises en place à IFPEN. Au total, 178 idées ont été recueillies sur des thèmes variés tels que la mobilité, les économies d'eau et d'énergie, la réduction des déchets (en particulier en plastique) ou la restauration. Des gourdes en verre ont été distribuées aux salariés à cette occasion, afin d'encourager la réduction des déchets en plastique.
- La Semaine européenne de la mobilité a, quant à elle, été l'occasion d'encourager les salariés à privilégier les modes de transports doux et plus respectueux de l'environnement. Les salariés ont été incités à participer à l'atteinte de l'ODD n° 11 « Villes durables » : choisir la marche, le vélo, les transports en commun, les véhicules à faibles émissions ou le covoiturage pour se déplacer, ainsi qu'à utiliser les applications Geco air™ et Geovelo.
- Enfin, à l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets, les mesures prises à IFPEN, et notamment celles relatives aux dispositions de la loi EGalim*, ont été présentées.

L'**INTÉRESSEMENT** DES SALARIÉS

Les salariés sont associés à la stratégie d'IFPEN en matière de RSO via l'accord d'intéressement dont trois indicateurs (sur six) répondent à une démarche RSO :

- l'indicateur « innovation » repose sur le suivi du nombre total de premiers dépôts de brevets dans l'année, intégrant ceux déposés dans le domaine des NTE*,
- l'indicateur « sécurité » prend en compte le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt du personnel d'IFPEN,
- l'indicateur « responsabilité sociétale de l'entreprise » concerne le suivi de la baisse de la consommation électrique d'un groupe de bâtiments tertiaires.

En 2019, les résultats ont été les suivants :

	Indicateurs	Résultat 2019	Contribution 2019	Contribution 2019 de l'axe/ Intéressement versé	Potentiel maxi	Contribution maximale de l'axe/ Potentiel maxi intéressement
Axe Innovation/ Performance R&I	Nombre de premiers dépôts de brevets	185	600 k€	31 %	600 k€	1 200 k€ 36 %
	Taux de réalisation des livrables clés des projets DNP P0 et P1/P2	P0 79 % P1/P2 79 %	150 k€		600 k€	
Axe Ressources propres	Taux de réalisation constaté des ressources propres par rapport aux prévisions budgétaires	99 %	350 k€	31 %	600 k€	1 200 k€ 36 %
	Écart entre le résultat opérationnel réalisé et le résultat opérationnel budgété	1 146 k€	380 k€		600 k€	
Axe RSE/Sécurité	Baisse de la consommation électrique d'un groupe de bâtiments tertiaires	7,8 %	300 k€	38 %	300 k€	900 k€ 28 %
	Taux de fréquence des AT avec et sans arrêt	2,49	600 k€		600 k€	
INTÉRESSEMENT TOTAL			2,38 M€	100 %	3 M€ (plafond)	100 %

* voir glossaire page 19

UN ENGAGEMENT SOCIAL

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE · 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES · 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE · 10 INÉGALITÉS RÉDUITES

Politique RSO

Mobiliser efficacement les ressources de l'entreprise est un objectif qui passe par une politique dynamique de ressources humaines, se donnant comme priorité d'identifier et d'anticiper les compétences nécessaires pour répondre aux ambitions du COP* et aux orientations nationales concernant la transition énergétique.

Enjeux pour IFPEN

Impliquer les salariés. Donner du sens aux actions pour fidéliser et motiver les salariés et leur permettre d'innover.

MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE **PRÉVENTION DES RISQUES**

La sécurité

La sécurité et la santé des personnes sont une priorité pour IFPEN. Les résultats sécurité ont connu une amélioration en 2019. En effet, cinq accidents avec arrêt ont été comptabilisés, dont quatre concernant des salariés IFPEN et un concernant un salarié d'une entreprise intervenante (EI), soit un taux de fréquence (TF1[1]) de 1,57. En 2018, le TF1 était de 5,3, avec 17 accidents de travail avec arrêt (8 IFPEN et 9 EI).

Le taux de gravité (TG[2]) des accidents est resté en 2019 à un niveau faible de 0,04 qui correspond à 70 jours d'arrêt pour IFPEN et 55 pour les EI.

L'analyse de ces accidents montre que parmi ceux ayant touché des salariés IFPEN, aucun n'était en lien direct avec les activités métier.

Accidents du travail (salariés IFPEN)

	2017	2018	2019
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	5	8	4
Nombre de jours perdus	400	929	987
Nombre d'accidents trajets domicile-travail avec arrêt	8	14	17
Nombre d'accidents mortels (travail ou trajet)	0	0	0
Nombre d'accidents du personnel temporaire	0	0	0

[1] Nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées
[2] Nombre de jours d'arrêt par millier d'heures travaillées

* voir glossaire page 19

Indicateur sécurité : évolution du TF1*

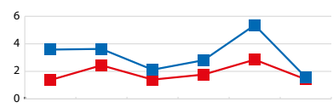

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TF1* IFPEN + EI	3,58	3,63	2,12	2,81	5,36	1,57
TF1* IFPEN	1,37	2,44	1,4	1,77	2,85	1,42

Afin de pérenniser ces résultats encourageants en termes d'accidentologie, IFPEN renforce en 2020 ses actions pour agir sur les facteurs humains et organisationnels de la sécurité, faire évoluer les comportements individuels et collectifs et développer la culture sécurité.

Prendre en compte les composantes comportementales des accidents

L'analyse de l'accidentologie à IFPEN montre le rôle des facteurs comportementaux et/ou organisationnels. Ont notamment été identifiés comme facteurs de risques les défauts de vigilance lors de déplacements pédestres, le fonctionnement en mode automatique, la précipitation dans la réalisation de tâches, la non-remise des EPI* après un retrait ponctuel, la réalisation d'une tâche habituelle sans vérification préalable ou sans mode opératoire adapté. Afin de provoquer une prise de conscience du personnel sur ces facteurs comportementaux et organisationnels, des conférences ont été organisées en 2019 et en 2020 sur le thème « Neurosciences et sécurité : comment éviter l'erreur de l'expert ? ». Destinées à l'ensemble du personnel, ces conférences ont été animées par Isabelle Simonetto, Docteur en neurosciences.

Pour concrétiser les messages portés et bien reçus par le personnel lors de ces conférences, la politique Santé et Sécurité au travail a été révisée début 2020. Elle donne les orientations pour renforcer l'engagement individuel et collectif et développer la culture sécurité d'IFPEN, en particulier par la mise en œuvre d'outils participatifs au sein des équipes.

FAVORISER LE **BIEN-ÊTRE** AU **TRAVAIL**

Prévenir les risques psychosociaux

Une campagne de prévention des risques psychosociaux (RPS) a été mise en place en 2019 via une campagne d'affichage interpellant les salariés sur les idées préconçues qui empêchent de parler de ses difficultés : « *Les RPS, ce n'est pas si grave* », « *Les RPS, ne pas en parler évite les problèmes* », « *Les RPS ne touchent que les salariés les plus fragiles* ». Une série de vidéos sur le fonctionnement du cerveau a également été réalisée par le médecin du travail. L'objectif ? Apprendre aux salariés à détecter les signaux, pour prévenir l'épuisement professionnel.

Prévenir les troubles physiques

À IFPEN-Lyon, une journée sur le thème de la qualité de vie au travail a été organisée pour les salariés en équipes alternantes, incluant la sensibilisation à l'éveil musculaire (échauffement, étirements), le lâcher prise et la connaissance de soi. Un stand nutrition a été organisé au restaurant d'entreprise. Par ailleurs, un dépistage des troubles métaboliques par prise de sang est proposé chaque année aux seniors.

* voir glossaire page 19

Améliorer la qualité de vie au travail

Dans le cadre de la politique de transformation digitale engagée par IFPEN et, en particulier, de son axe « Mieux travailler ensemble », de nouveaux espaces de travail collaboratifs ont été conçus et mis à disposition des salariés sur les deux sites de Rueil et de Solaize. Claustras acoustiques, bulles équipées d'écrans interactifs, mobilier modulable, wifi, etc. ont été mis en place dans le but de favoriser le travail en équipe, la créativité des salariés et de créer des synergies.

Faciliter l'équilibre vie personnelle/ vie professionnelle grâce au télétravail

En 2019, IFPEN a signé avec ses partenaires sociaux un accord d'entreprise sur le télétravail, témoin de la volonté de faire évoluer les modes de fonctionnement, tout en facilitant l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Grâce à des temps de transport diminués, le télétravail contribue à des gains en termes de performance (en raison de la diminution de la fatigue liée à ces déplacements), ainsi qu'à la réduction de l'empreinte environnementale des déplacements domicile-travail. Les salariés ont été sensibilisés aux bonnes pratiques permettant d'allier télétravail et cybersécurité et informés de leur droit à la déconnexion. La mise en place du télétravail a été rendue possible par le déploiement d'outils digitaux performants tels que la visioconférence ou la téléphonie sur PC qui facilitent le travail collaboratif à distance. Le nombre de jours de télétravail autorisé a été doublé au 1er janvier 2020.

Indicateurs télétravail	2019
Nombre de jours télétravaillés[1]	10 096
Nombre de personnes ayant télétravaillé en 2019[1]	1 067

[1] CDI/CDD/Post-doc

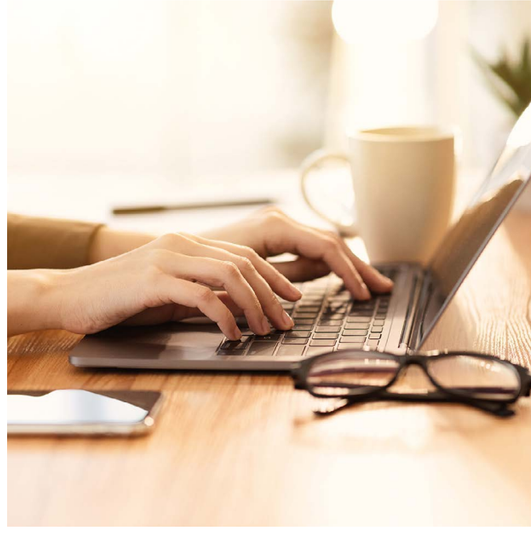

FAIRE **ÉVOLUER** LES **COMPÉTENCES**

La formation est l'un des moyens privilégiés pour maintenir et développer les compétences scientifiques, techniques, comportementales et managériales des salariés. En 2019, plus de 4,5 M€ ont été investis au titre de la formation individuelle continue. IFPEN veille à un accès équitable aux formations pour les salariés, quels que soient leur sexe, statut ou âge.

C'est dans cette optique qu'a été lancée en 2019 la plateforme LMS (*Learning Management System*). L'enjeu est de proposer, via cet outil, des parcours de formation plus individualisés et mieux adaptés aux besoins de chacun, ainsi que des modalités de formation innovantes et efficaces, complémentaires du présentiel.

IFPEN favorise également les mobilités de ses salariés en interne. L'enjeu est de faire évoluer les compétences pour répondre aux besoins de la stratégie du groupe IFPEN*, tout en permettant aux salariés d'avoir des parcours professionnels enrichissants. Un outil digital interactif a été mis à disposition des salariés afin de favoriser ces mobilités, en complément de l'accompagnement de la direction des Ressources humaines. Depuis 2016, près de 400 salariés IFPEN ont été mobiles (mobilités internes IFPEN).

* voir glossaire page 19

Formation

	2017	2018	2019
Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue	4,69	4,36	4,96
Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de formation	80	76	91
Pourcentage de femmes ayant bénéficié d'au moins une action de formation	82	80	94
Budget consacré à la formation (k€)	1 237	1 195	1 178
Nombre moyen de jours de formation par salarié	3,2	2,9	3,4

Mobilité

	2017	2018	2019
Mobilité groupe IFPEN*	27	30	30
Changements d'affectation (service et/ou emploi)	95	100	73
Dont changement d'établissement (Rueil/Lyon)	4	3	4
Total	122	130	103

FAVORISER LA **DIVERSITÉ** ET LUTTER CONTRE LES **INÉGALITÉS**

La diversité sous toutes ses formes est un facteur d'enrichissement et de performance. IFPEN est engagé dans une démarche volontariste sur ce sujet.

Réduire les inégalités salariales entre les femmes et les hommes

En application de la loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », les entreprises françaises sont tenues de publier annuellement leur index de l'égalité femmes–hommes. Cet index se compose de cinq critères qui évaluent les inégalités salariales entre les femmes et les hommes dans les entreprises. Pour l'année 2019, IFPEN a obtenu un score de 100 points sur 100. L'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes avait été reconduit pour l'année 2019, avec l'application des principes suivants : non–discrimination, égalité de rémunération, lutte contre le harcèlement et les propos sexistes en entreprise. Après négociation avec les instances représentatives du personnel, un nouvel accord vient d'être signé en 2020 pour une durée de quatre ans.

Taux d'occupation H/F à des emplois de management

	Directeurs (de direction)		Chefs de département	
	% Hommes	% Femmes	% Hommes	% Femmes
2017	75	25	64,6	35,4
2018	74	26	66	34
2019	70	30	64	36

Se mobiliser en faveur de l'emploi des personnes handicapées

Différentes initiatives ont été mises en place en 2019 dans le cadre de la Mission insertion handicap (MIH) du groupe IFPEN. IFPEN a pris part aux courses de relais interentreprises, organisées à Lyon et Rueil par l'association Special Olympics France, au profit du handicap mental. Les salariés volontaires ont également pu participer à l'opération DuoDay, qui prévoit la formation de duos entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires pour les accueillir et leur faire découvrir leur métier et leur environnement de travail. L'objectif est de dépasser ensemble les préjugés et le regard porté sur le handicap. Une initiative qui s'inscrit pleinement dans les objectifs du 9e accord d'entreprise en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, visant notamment l'accroissement du taux d'emploi des personnes handicapées et la réussite de leur accueil et de leur insertion en milieu professionnel. Le personnel a aussi été sensibilisé à ces questions, à l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, par une série de vidéos sur le thème du handicap. Un nouvel accord sur le handicap a été signé début 2020.

Handicap

	2017	2018	2019
Taux d'emploi de travailleurs handicapés	4,89	4,86	4,7

UN ENGAGEMENT ÉCORESPONSABLE

2 FAIM «ZÉRO» · 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE · 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES · 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES · 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES · 15 VIE TERRESTRE

▶ Politique RSO

IFPEN s'attache à réduire ses émissions de CO_2, à gérer et valoriser ses déchets et à maîtriser sa consommation d'énergie en s'inscrivant pleinement dans le cadre des textes législatifs relatifs à la transition énergétique.

▶ Enjeux pour IFPEN

Réduire l'empreinte environnementale pour lutter contre le changement climatique, préserver les ressources naturelles et protéger la biodiversité.

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE **CO_2** POUR UNE **MOBILITÉ** PLUS **DURABLE**

Inciter à la mobilité douce pour les déplacements domicile-travail

Dans le cadre de la démarche RSO* d'IFPEN et en vue de l'établissement de son plan de mobilité, le personnel des sites de Rueil et de Lyon a été invité à répondre, début 2019, à une enquête visant à mieux connaître les habitudes de déplacement domicile–travail et leur évolution. Ce questionnaire a permis de recueillir les suggestions d'amélioration de l'offre de transport, afin de réfléchir à des solutions s'inscrivant dans la démarche de l'entreprise de privilégier les transports doux (marche à pied, vélo, etc.) et de limiter les impacts environnementaux des déplacements.

Dans cette même optique, la participation d'IFPEN aux frais de transport en commun des salariés a augmenté, le remboursement passant de 50 à 65 % pour l'ensemble des salariés concernés.

Afin d'encourager l'usage du vélo pour les déplacements domicile–travail, une campagne d'achats groupés et subventionnés de vélos, dont des vélos à assistance électrique, a été organisée à Lyon en 2019. Au total, 61 vélos

* voir glossaire page 19

ont été commandés, dont 56 à assistance électrique. La diffusion de conseils et bonnes pratiques (port du casque, de gants et du gilet réfléchissant) a accompagné cette campagne dans un souci de sécurité.

La sécurité est également mise en avant avec la fourniture d'équipements pour les déplacements à vélo des salariés sur le site d'IFPEN-Lyon : casques de vélo et gilets haute visibilité.

En 2019, 213 salariés de Rueil et 30 salariés de Lyon ont utilisé leur vélo pour leurs trajets domicile-travail de manière régulière ou occasionnelle, et ont déclaré plus de 258 000 kilomètres parcourus.

À Rueil, à la suite de l'enquête trajet domicile-travail, une station de gonflage ainsi qu'un kit d'outils universels pour vélos ont été mis à disposition des salariés.

Enfin, à Lyon, IFPEN, Total CRES et Axel'One PPI ont lancé une nouvelle communauté de covoiturage au sein de la Vallée de la chimie. Le service est réservé aux salariés des trois partenaires et à ceux des entreprises qu'ils hébergent.

L'application Geco air™ devient un outil pour l'élaboration des plans de mobilité en entreprise

L'application Geco air™, développée par IFPEN, a évolué en 2019 pour prendre désormais en compte toutes les formes de mobilité, y compris les mobilités douces. Cette nouvelle version permet également de créer des défis personnalisés pour animer sa propre communauté d'utilisateurs via la création de groupes.

Fin 2019, le parc automobile d'IFPEN était constitué de 30 véhicules (contre 32 fin 2018). Le remplacement de certains véhicules par d'autres moins émetteurs de CO_2 a permis de faire passer le taux moyen d'émissions de CO_2 /km parcouru de 84 g en 2018 à 75 g en 2019.

RÉDUIRE, GÉRER ET VALORISER LES DÉCHETS

Recycler et valoriser les déchets

Après trois ans de tests dans plusieurs directions, IFPEN a déployé en 2019 le tri centralisé des déchets sur l'ensemble des deux sites. L'objectif est d'améliorer la qualité du tri pour augmenter la valorisation globale des déchets.

Une sensibilisation des salariés sur les problématiques de tri et de réduction des déchets a été organisée en 2019 à l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets, par le biais d'un quiz et d'une vidéo.

La valorisation des déchets s'étend également au matériel informatique et au mobilier. IFPEN a signé une convention fin 2018 avec une société spécialisée dans le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), et qui emploie des personnes en situation de handicap. IFPEN lui a confié 235 anciens smartphones professionnels pour reconditionnement, réparation et/ou revente, dans un objectif de prolongation de la durée de vie de ceux-ci ou de destruction pour réutilisation de la matière première. Des badgeuses au nombre de 36 ont été recyclées avec une part de valorisation matière. Environ 210 imprimantes seront quant à elles données pour partie à des associations, l'autre partie sera recyclée avec valorisation matière.

Valoriser le mobilier remplacé

Lors des réaménagements et rénovations de bâtiments, le mobilier est remplacé par du mobilier neuf puis recyclé ou valorisé selon quatre modes différents :

- conservation en cas de besoin,
- don à des start-up, associations ou administrations intéressées,
- démantèlement pour la matière première, puis traitement,
- reprise par une société spécialisée qui assure la collecte et le recyclage des meubles professionnels usagés.

IFPEN profite également des vertus de l'économie circulaire et de dons de la part d'autres établissements.

Bilan 2019 : tonnage et valorisation

La production de DND* et DID* sur les deux sites est de 739,5 tonnes (755 tonnes en 2018). Le taux de valorisation globale a atteint 91,5 % sur les deux sites. Par ailleurs, l'objectif des 55 % fixé dans le COP* pour le taux de valorisation matière des DND* a été atteint puisqu'il s'élève à 74 %.

Lutter contre le gaspillage alimentaire

IFPEN est engagé dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et sensibilise les salariés en les impliquant dans le tri et la réduction des déchets alimentaires. Les plats chauds qui n'ont pas été vendus sont notamment proposés à la vente à emporter. Les bénéfices de cette vente sont reversés à une association caritative à la fin de l'année. En 2019, 3 931 € ont été reversés à l'association « Les Restos du Cœur ».

Réduire les déchets issus de la restauration

Suite à l'appel d'offres réalisé en 2019 pour la restauration des sites de Rueil et de Lyon, des mesures s'inscrivant dans le cadre de la loi EGalim ont été mises en place, relatives à la réduction des déchets et du plastique à usage unique (suppression des pots de yaourt, des bouteilles d'eau en plastique, des gobelets jetables pour le café notamment), pour application dès 2020.

GARANTIR LA MAÎTRISE ÉNERGÉTIQUE

IFPEN s'est attaché en 2019 à poursuivre les actions de réduction de son empreinte énergétique via l'audit énergétique réalisé tant pour améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments et de ses équipements que pour optimiser l'impact de ses outils et équipements informatiques.

Réduire notre empreinte énergétique

Un audit énergétique a été réalisé en 2019 sur les deux sites afin de déterminer le niveau de consommation énergétique et d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et des équipements. Cet audit a permis, à partir d'une analyse détaillée des données des bâtiments, de dresser une proposition de programmes d'économie d'énergie.

Le diagnostic a notamment mis l'accent sur les systèmes de ventilation de certains bâtiments de laboratoire : équipements énergivores, utilisation non optimale, etc. Plusieurs actions d'amélioration des ventilations ont été lancées en 2019. À IFPEN-Lyon, le remplacement de 44 ventilations de sorbonnes du principal bâtiment de laboratoires a été l'occasion d'installer un système de réglage de débit pour optimiser leur fonctionnement, et de sensibiliser les utilisateurs à une utilisation optimisée de ces dispositifs. À Rueil, le lancement de la démarche a été initié sur un des bâtiments de recherche, dont l'ensemble des 49 moteurs de ventilation d'ambiance équipant les 35 laboratoires sera remplacé en 2020.

Cet audit a également conduit à une campagne de déploiement de protections solaires, dites « BSO » (brise-soleil orientable). Ces systèmes permettent de limiter les apports de chaleur en journée l'été, et de la conserver la nuit en hiver.

* voir glossaire page 19

Rénover des bâtiments en alliant efficacité énergétique et amélioration du confort pour les occupants

Sur le site de Rueil, deux bâtiments ont bénéficié en 2019 d'un grand projet de réaménagement intérieur à l'occasion duquel l'ensemble des équipements de confort énergétique a été remplacé et modernisé. La modernisation des éclairages (mise en place de LED et détection de présence et de lumière du jour) et du système de chauffage a pour objectif de diminuer les consommations d'énergie et d'améliorer le confort et la qualité de vie au travail des occupants. Ces aménagements ont été accompagnés d'une sensibilisation aux écogestes pour une optimisation du confort et de la consommation d'énergie. Outre ces aménagements, les bâtiments ont été repensés pour répondre aux nouveaux modes de travail et de collaboration et privilégier le partage, l'ouverture, la créativité et les nouvelles technologies telles que la téléphonie sur IP*.

Indicateurs énergétiques

CONSOMMATION D'EAU		2017	2018	2019
Solaize	Consommations (m³)	12 569	15 012	15 568
Rueil	Consommations (m³)	19 573	25 847	19 605

La baisse de consommation en eau à Rueil en 2019 par rapport à 2018 s'explique par la résolution d'un problème lié à une pompe de forage qui avait entraîné un raccordement exceptionnel au réseau d'eau potable pour l'arrosage des parcs et l'alimentation du bassin.

CONSOMMATION DE GAZ		2017	2018	2019
Solaize	Consommations (MWh)	60 269*	57 794**	54 161***
Rueil	Consommations (MWh)	16 712	16 353	15 275

* Dont 24 160 MWh (donnée forfaitaire) pour la cogénération
** Dont 24 160 MWh (donnée forfaitaire) pour la cogénération
*** Dont 24 811 MWh (donnée mesurée) pour la cogénération
Les indicateurs de consommation de gaz en baisse en 2018 et 2019 sont un indice positif de l'impact des efforts réalisés sur la gestion des équipements de chauffage.

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ		2017	2018	2019
Solaize	Consommations (MWh)	22 734	21 050	20 464
Rueil	Consommations (MWh)	15 117	14 471	14 457

La consommation d'électricité provenant de la cogénération représente 95 % des besoins d'IFPEN-Lyon en hiver. Cette part d'électricité produite et consommée localement contribue à réduire le bilan carbone d'IFPEN.

Production d'énergies alternatives

SOLAIRE THERMIQUE (kWh)	2019
Solaize	16 369
Rueil	5 118

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE (kWh)	2017	2018	2019
Solaize	72 177	71 781	75 493

PRODUCTION ÉLECTRIQUE DE COGÉNÉRATION (MWh)	2019
Solaize	7 959*

* Produits de janvier à mars 2019 et en novembre et décembre 2019

* voir glossaire page 19

Sensibilisation des salariés

Une campagne de sensibilisation a été menée en 2019 afin d'inciter les salariés à éteindre systématiquement les équipements, notamment d'éclairage. Des tournées de nuit visant à contrôler l'extinction des éclairages et des PC bureautiques dans les différents bâtiments des deux sites ont été réalisées de façon ponctuelle et aléatoire, afin de quantifier les équipements restés inutilement allumés.

Production locale d'électricité

Dans le cadre de « l'Appel des 30 ! » porté par la métropole de Lyon, 3600 m² d'ombrières photovoltaïques ont été installés sur l'un des parkings d'IFPEN-Lyon. Cette installation vise à apporter une couverture des véhicules pendant les périodes de fortes chaleurs et de grands froids, et à produire de l'énergie électrique locale et renouvelable par captage de l'énergie solaire. La puissance installée d'environ 730 kWc permettra de produire de façon locale et renouvelable l'équivalent des besoins électriques d'une centaine de familles. Ce projet a par ailleurs fait l'objet d'une offre de financement participatif auprès des salariés. Enfin, la suppression des 20 arbres du parking a été compensée par 80 plantations arbustives et fleuries sur le site.

L'informatique responsable*

La DSI* a poursuivi ses actions de *Green IT* en 2019. Elle a par ailleurs accompagné des projets d'entreprise comme la mise en place du télétravail en développant et/ou en déployant des services et outils tels que la téléphonie sur IP, en généralisant l'équipement des salariés en PC portables, en installant un outil de visioconférence sur les PC ainsi que d'autres solutions de travail collaboratif.

En parallèle, la DSI* a sensibilisé l'ensemble des salariés sur les risques croissants en matière de cybersécurité et sur les bonnes pratiques à suivre pour garantir la sécurité du système d'information, particulièrement en situation de mobilité et de télétravail.

* voir glossaire page 19

Évolution des moyens d'impression

Suite à l'appel d'offres lancé sur les moyens d'impression, IFPEN a déployé fin 2019 un nouveau parc de copieurs multifonctions, diminuant par presque trois le nombre d'imprimantes installées. Les objectifs étaient d'optimiser et de rationaliser ce parc tout en répondant aux besoins d'amélioration des fonctions d'impression, de numérisation et de copie de documents. Outre les économies d'énergie liées à la diminution du nombre d'imprimantes, le matériel choisi est écoresponsable, certifié Energy Star et EPEAT, ce qui permet de réduire l'impact écologique des impressions.

Bilan papier

76 % du papier A4 acheté est du papier recyclé et la consommation a été réduite de 16 % en 2019 par rapport à 2018 (5 672 ramettes commandées contre 6 758 en 2018) grâce à la fonctionnalité de libération à la demande des impressions sur les copieurs multifonctions et aux efforts des salariés.

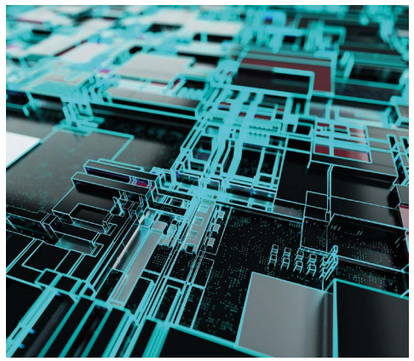

Supercalculateur : augmenter la puissance de calcul sans redimensionner les utilités

En 2019, IFPEN a décidé de doubler la puissance des moyens de calcul intensif mis à disposition de ses chercheurs pour répondre aux besoins croissants des directions de R&I en matière de simulation numérique. En septembre 2019, une première évolution du supercalculateur ENER220 a conduit à une augmentation de 40 % de sa configuration, puis une seconde évolution de 60 % a été réalisée début décembre 2019. Le supercalculateur, rebaptisé ENER440, dispose désormais d'un total de 8 640 cœurs de calcul. Cette évolution du supercalculateur d'IFPEN a pu être réalisée en s'appuyant sur les utilités existantes (puissance électrique, capacité de refroidissement).

PRÉSERVER LA **BIODIVERSITÉ**

Un audit sanitaire et de sécurité a été réalisé en 2019 sur 38 arbres du site IFPEN–Rueil. Les conclusions de cette étude ont conduit à un plan d'action ciblé, afin d'assurer la sécurité du personnel, de parer aux éventuelles maladies des arbres et de gérer les dommages causés par les intempéries. Suite à cet audit, des travaux de tailles sélectives ont été effectués sur une quinzaine d'arbres (amélioration de l'équilibre des sujets, suppression de branches dangereuses, mortes ou colonisées), ainsi que l'abattage de quatre arbres malades et non récupérables, posant par ailleurs des problèmes de sécurité. Certains arbres malades sont en cours de traitement et seront examinés par la suite afin de définir leur devenir. Pour chaque arbre abattu sur les sites IFPEN, un nouvel arbre est planté.

UN ENGAGEMENT ÉCONOMIQUE CITOYEN

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ · 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE · 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE · 10 INÉGALITÉS RÉDUITES · 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES · 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

▶ Politique RSO

IFPEN poursuit une démarche économique citoyenne : d'une part, en qualité d'acteur public de la recherche et de la formation en accompagnant la transition énergétique et en créant de la richesse et de l'emploi et, d'autre part, dans le cadre de son fonctionnement, en associant les entreprises partenaires à sa démarche et en apportant son soutien au développement des territoires sur lesquels il est implanté.

▶ Enjeux pour IFPEN

Soutenir l'innovation et l'entreprenariat ; entretenir des relations responsables avec les fournisseurs ; renforcer le développement et l'attractivité des territoires.

ACCOMPAGNER LA **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

L'engagement d'IFPEN dans la transition énergétique se décline dans ses trois missions : la R&I, la formation et le transfert technologique.

Former les spécialistes de demain

IFP School, école d'application pour diplômés Bac +4 et Bac+5, fait partie intégrante d'IFPEN. Sa mission principale est de préparer ses étudiants aux métiers de l'énergie et de la mobilité. Elle répond ainsi aux enjeux sociétaux liés à la transition énergétique.

IFP School a lancé en 2019 la première édition du mooc « *Energy transition: Innovation towards a Low Carbon Future* ». 26 000 apprenants de plus de 130 pays se sont inscrits pour suivre cette formation sur des thématiques de la transition énergétique propres aux domaines de compétence de l'École (économie et management de l'énergie, géoressources et énergie, procédés pour l'énergie). 20 % ont suivi l'intégralité du mooc et obtenu le certificat final validant la formation.

IFP School a également créé en 2019 deux chaires d'enseignement et de recherche :

• la chaire « *Electric, Connected and Autonomous Vehicle for Smart Mobility* » (ECAV), qui a pour objectif d'accompagner l'évolution des programmes du Centre Motorisations et mobilité durable vers le véhicule électrique, en y intégrant la connectivité et l'autonomie. En outre, elle assure l'encadrement de thèses de doctorat et de stagiaires de master.

• la chaire «*Carbon Management and Negative CO_2 Emissions Technologies towards a Low Carbon Future*» (CarMa), qui vise au développement de solutions innovantes pour réduire les émissions de CO_2, contribuant ainsi à l'atteinte de l'objectif de «neutralité carbone».

IFP School a également lancé en janvier 2019 un nouveau mastère spécialisé « Groupes motopropulseurs » qui s'adresse à de jeunes professionnels, accompagne l'industrie dans son virage vers la motorisation électrifiée, et comporte deux options : thermique hybride et hybride électrique.

Des étudiants de la promotion 2019, conscients de l'importance de la problématique CO_2 et de la transversalité de ce thème dans l'ensemble des programmes de l'École, ont créé un club dédié à ce sujet. L'idée est de fédérer les étudiants et les professionnels intéressés par la thématique CO_2 sous ses différents aspects.

La politique de dépôts de brevets place IFPEN parmi les organismes les plus innovants

Grâce à sa politique d'innovation et en lien avec sa politique de valorisation industrielle, IFPEN était en 2018, d'après le classement Inpi, le 12e déposant national selon le nombre de demandes publiées. En 2019, IFPEN a réalisé 185 premiers dépôts de brevets (seulement en France), dont 94 en relation avec les NTE*. En raison de la crise sanitaire, le classement Inpi 2019 sera publié ultérieurement.

Évolution du nombre de dépôt de brevets

	Dépôts de brevets hors NTE	Dépôts de brevets NTE	Total
2016	101	83	**184**
2017	108	79	**187**
2018	100	88	**188**
2019	91	94	**185**

CRÉER DE LA **RICHESSE** ET DE L'**EMPLOI**

Favoriser et accompagner l'émergence de start-up

IFPEN mène une politique de soutien à l'innovation des start-up et PME, en priorité dans le domaine des éco-industries, notamment en développant des partenariats de R&I avec des PME, en collaborant avec des accélérateurs ou incubateurs, en investissant à l'occasion de levées de fonds dans de jeunes entreprises avec lesquelles un partenariat de R&I s'est développé et, enfin, en favorisant l'essaimage.

En prenant part au consortium Pouss@LYS, IFPEN contribue à faire émerger des projets de start-up tournés vers l'innovation de rupture (*deep tech*). Ce consortium a pour but d'identifier des start-up à la recherche de financement et de les aider à rencontrer des investisseurs privés. Les start-up sélectionnées par le consortium pourront ensuite bénéficier d'un investissement du fonds French Tech Seed. La contribution d'IFPEN au sein du consortium est double, en tant que membre du comité de sélection et apporteur d'affaires.

Afin de soutenir le déploiement des technologies du numérique dans les activités industrielles, IFPEN est devenu membre en 2019 de l'incubateur Plan 4.0, qui identifie et attire les start-up les plus novatrices de l'industrie 4.0 dans le monde entier. IFPEN s'est également associé en 2019 à Evolen'Up, un accélérateur de start-up spécialisées dans le secteur de l'énergie lancé par l'association professionnelle Evolen.

Dans le cadre de l'essaimage proposé par IFPEN à ses salariés ayant un projet de création d'entreprise, IFPEN a accompagné en 2019 la création de la start-up LinkiLab, une plateforme digitale qui met en relation des entreprises et des laboratoires de recherche publics et privés pour des prestations de services. Labellisée « Lyon Start Up », LinkiLab a bénéficié, en plus de cet accompagnement par IFPEN, de l'entrée d'IFP Investissements à hauteur de 5 % à son capital.

IFP Investissements est également entrée en 2019 à hauteur de 10 % au capital de K-Ryole afin de renforcer son positionnement sur le marché de la mobilité électrifiée. Spécialiste des remorques et chariots électriques intelligents, les équipements K-Ryole permettent aux professionnels de transporter des charges lourdes, jusqu'à 250 kg, à vélo ou à pied, sans effort.

* voir glossaire page 19

Des prix pour récompenser l'innovation dans le cadre de la mobilité douce

IFPEN participe au développement de l'application Geovelo, par le biais de sa participation à La Compagnie des Mobilités. L'application a été récompensée du prix d'or de l'European Startup Prize for Mobility en avril 2019. Cette initiative du Parlement européen vise à promouvoir les start-up européennes qui mettent la technologie et l'innovation au service d'une mobilité plus propre et plus sûre en Europe et dans le monde. K-Ryole, partenaire d'IFPEN dans le projet « Convertissons la mobilité des Franciliens vers le vélo », est également lauréate du prix d'argent et du « vote du public » sur les réseaux sociaux.

Ces prix, obtenus sur des critères comme l'innovation, la demande du marché et l'impact écologique, témoignent de la valeur ajoutée des partenaires d'IFPEN sur le marché de la mobilité douce.

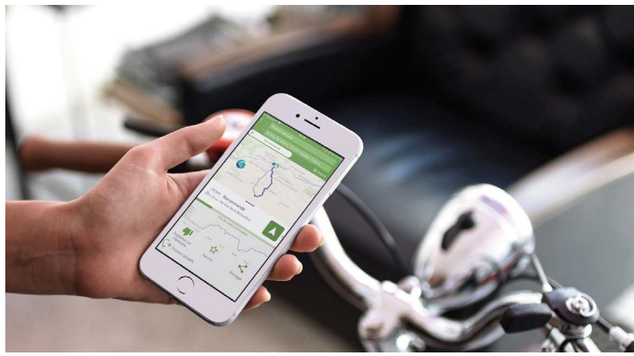

ASSOCIER LES ENTREPRISES PARTENAIRES À LA DÉMARCHE

Politique d'achats durables

En 2019, certains appels d'offres relatifs à des achats de biens ou de services ont intégré des critères environnementaux. Ainsi, les appels d'offres réalisés pour la restauration d'entreprise sur les deux sites visaient non seulement à permettre aux collaborateurs de mieux manger mais également à s'inscrire dans les dispositions de la loi EGalim* pour réduire le gaspillage alimentaire, développer la part des produits bio, labellisés et de proximité, et réduire le plastique.

Les critères environnementaux ont également été pris en compte lors de l'appel d'offres lancé sur les moyens d'impression, à la suite duquel IFPEN a déployé fin 2019 un nouveau parc de copieurs multifonctions[1].

Taux d'achats de produits issus de l'agriculture biologique pour la restauration d'entreprise

	2018 (%)	2019 (%)
Rueil	14,9	14,89
Solaize	20,97	21,67
Moyenne	**17,9**	**18,28**

Des sous-traitants impliqués et associés à la démarche

IFPEN s'associe à ses prestataires pour identifier et mettre en œuvre ensemble des solutions écoresponsables. IFPEN s'attache notamment à sensibiliser chaque année ses sous-traitants au fonctionnement de l'organisme quant à la sécurité et à l'environnement.

[1] Retrouvez plus de détails p. 14, paragraphe « évolution des moyens d'impression »

* voir glossaire page 19

PROMOUVOIR LA **DYNAMIQUE TERRITORIALE**

La responsabilité sociétale d'IFPEN se manifeste aussi par le soutien apporté au développement des territoires sur lesquels il est implanté.

En Île-de-France

Suite à la convention de partenariat signée fin 2018 entre la ville de Rueil-Malmaison, le territoire Pold* et IFPEN, visant à structurer la mise en réseau du territoire et à conduire des actions communes pour faire du territoire un pionnier de l'innovation, des projets communs ont été lancés parmi lesquels :

- le projet Pold*, incluant l'offre Geco air™* d'IFPEN pour la mise en place d'une mesure des déplacements sur le territoire Pold*. Ce projet était intégré à la candidature de la région Île-de-France, lauréate de l'appel à projet Territoires innovation de grande ambition (Tiga) du Programme d'investissements d'avenir soutenu par l'État ;
- la sélection à l'AAP* Vélo de la région IDF du projet « Convertissons la mobilité des Franciliens vers le vélo » avec IFPEN, K-Ryole, Geovelo, Galanck et Pold* en qualité de partenaires.

Au niveau régional, l'année 2019 a notamment été marquée par la visite d'Isabelle Florennes, députée des Hauts-de-Seine et membre du groupe d'études véhicules terrestres, accompagnée de Damien Pichereau, député de la Sarthe et président du groupe d'études véhicules terrestres, et d'Aude Luquet, députée de Seine-et-Marne. À l'issue de la visite, qui intervenait dans le cadre de l'examen du projet de loi d'orientation des mobilités, a été souligné l'important travail de recherche mené par IFPEN autour de nouveaux modes de mobilités plus durables.

IFPEN a poursuivi ses engagements en faveur de l'accès à une première expérience professionnelle valorisable pour des jeunes en difficulté et a participé au Comité des acteurs économiques 2019 de « 100 chances, 100 emplois », en coopération avec les Maisons de l'emploi de Rueil et de Nanterre, durant lequel 11 jeunes ont pu présenter leur projet professionnel aux entreprises de ce réseau.

Enfin des chercheurs ont sensibilisé les écoliers de Rueil sur la question de la pollution de l'air liée à l'activité humaine et sur les thématiques de gaz à effet de serre et de mobilité.

En Auvergne-Rhône-Alpes

IFPEN a signé en 2019 le nouveau Plan climat air énergie territorial (PCAET)* de la métropole de Lyon. Le document vise à définir la stratégie de transition « air-énergie-climat » du territoire à l'horizon 2030. Il a été enrichi par les contributions des acteurs locaux (organismes, entreprises, acteurs relais, associations, communes, etc.) au cours de l'année 2019, dans le cadre de la démarche partenariale du plan. IFPEN, déjà partenaire du précédent PCAET établi en 2012, a réaffirmé son engagement local au service de la transition écologique.

L'année 2019 a également été marquée par la visite du site IFPEN-Lyon par François de Rugy, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, accompagné d'Emmanuel Aubry, préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes et du Rhône, de Jean-Luc Fugit, député du Rhône et président du Conseil national de l'Air, et d'Yves Blein, député du Rhône. Un parcours de visite leur a été proposé afin d'illustrer les travaux d'IFPEN sur les motorisations électriques et hybrides, la mobilité connectée, le stockage de l'électricité et le management de l'énergie, la gamme ORC (systèmes de récupération de chaleur), la chimie de la biomasse et les biocarburants, la purification du biogaz, et le recyclage des plastiques.

IFPEN a également ouvert ses portes durant deux jours et demi à huit élèves du collège Marcel Pagnol de Pierre-Bénite, situé dans une zone d'éducation prioritaire renforcée*. Cette semaine partagée avec Arkema dans le cadre d'une convention partenariale a donné aux collégiens l'opportunité de découvrir différents métiers fonctionnels et R&I. Cette initiative sera reconduite en 2020.

Enfin, sous l'impulsion de l'Association pour le développement durable de la Vallée de la chimie (ADDVC) dont la présidence est assurée par IFPEN depuis 2019, et en partenariat avec la métropole de Lyon et le Sytral, un service de transport à la demande a été mis en place, permettant d'améliorer la mobilité et l'accessibilité du sud de la Vallée de la chimie en transports en commun pour tous ses salariés et résidents.

* voir glossaire page 19

GLOSSAIRE

AAP : appel à projet.

COP : contrat d'objectifs et de performance.

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques.

DND : déchets non dangereux.

DID : déchets industriels dangereux.

DSI : direction du Système d'information.

EPI : équipement de protection individuel.

Geco air™ : première application smartphone gratuite, développée par IFPEN, qui vise à réduire les émissions polluantes et de CO_2 liées à la mobilité. Elle permet de sensibiliser ses utilisateurs à l'impact environnemental de leurs déplacements (véhicule, transports en commun, vélo, marche à pied) et de leur montrer comment, à leur échelle, ils peuvent agir pour réduire leurs émissions.

Groupe IFPEN : le groupe IFPEN rassemble des acteurs industriels de référence au niveau mondial et de jeunes entreprises innovantes. Les filiales sont liées à IFPEN par des conventions de recherche et de licence, IFPEN conservant la propriété industrielle de ses résultats.

Informatique responsable ou *Green IT* : démarche d'amélioration continue qui vise à réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication.

ISO 9001 (système de management de la qualité) **:** norme relative aux systèmes de gestion de la qualité. Elle définit des exigences concernant l'organisation d'un système de gestion de la qualité. Elle sert de base à la certification de conformité de l'organisme.

ISO 26000 : unique norme internationale relative à la responsabilité sociétale des organisations, elle définit comment les organismes peuvent et doivent contribuer au développement durable. Non certifiable, elle se situe en amont des autres normes.

IP : une adresse IP (*Internet Protocol*) est un numéro d'identification qui est attribué de façon permanente ou provisoire à chaque appareil connecté à un réseau informatique utilisant l'*Internet Potocol*. L'adresse IP est à la base du système d'acheminement (le routage) des messages sur Internet.

Loi EGalim (« loi Alimentation ») **:** loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

NTE : nouvelles technologies de l'énergie.

Objectifs développement durable (ODD) **:** également nommés Objectifs mondiaux, sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité. Les 17 ODD, et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, forment le cœur de l'Agenda 2030 des Nations unies. Les trois dimensions du développement durable sont intégrées de manière transversale. Les ODD couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Parties prenantes : les parties prenantes de l'entreprise regroupent l'ensemble de ceux qui participent à sa vie économique (salariés, clients, fournisseurs, actionnaires), de ceux qui observent l'entreprise (syndicats, ONG), et de ceux qu'elle influence plus ou moins directement (société civile, collectivité locale, etc.). Les entreprises socialement responsables sont non seulement transparentes envers leurs parties prenantes mais elles veillent aussi à servir l'ensemble de leurs intérêts.

Plan climat air énergie territorial : mode de gouvernance mis en œuvre pour fédérer l'ensemble des acteurs d'un territoire dans une approche partenariale visant à la transition énergétique vers une agglomération sobre en carbone et en énergie.

Pold : Paris-Ouest La Défense.

RSO (Responsabilité sociétale des organisations) : concept qui désigne la responsabilité d'une entité par rapport notamment aux conséquences sociales et environnementales de ses activités, en particulier pour ses parties prenantes. C'est une démarche de processus permanent de progrès. La responsabilité sociétale repose principalement sur deux principes : vouloir assumer la responsabilité des conséquences de ses activités et de ses décisions sur l'environnement et la société, et rendre compte en s'appuyant sur des indicateurs crédibles et transparents.

Taux de fréquence TF1 : nombre d'accidents de travail déclarés avec arrêt par million d'heures travaillées.

Zone d'éducation prioritaire renforcée : la politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

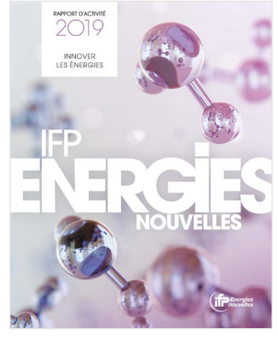

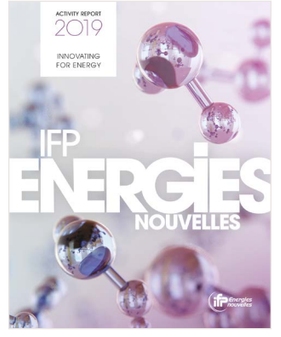

IFP Energies nouvelles
1 et 4, avenue de Bois-Préau
92852 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : + 33 1 47 52 60 00

IFP Energies nouvelles-Lyon
Rond-point de l'Échangeur de Solaize
BP 3 – 69360 Solaize
Tél. : + 33 4 37 70 20 00

www.ifpenergiesnouvelles.fr
@IFPENinnovation

Retrouvez IFPEN et IFP School sur les réseaux sociaux

Rédaction : IFPEN • **Conception et réalisation graphique :** communication
Impression : ce document a été imprimé sur du papier recyclé certifié FSC
Crédits photographiques : Adobe Stock ; Danielle Guérin ; IFPEN ;
Mairie de Rueil-Malmaison / Christophe Soresto ; Peter Allen ; Sabine Serrad ; X.
ISSN 2427-2973 - IFP Energies nouvelles
Droits de reproduction, textes et illustrations réservés.

RAPPORT RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS

2019

INNOVER LES ÉNERGIES

www.ifpenergiesnouvelles.fr

RÉPONDRE AUJOURD'HUI AUX ENJEUX DE DEMAIN

IFP Energies nouvelles est un acteur majeur de la recherche et de la formation dans les domaines de l'énergie, du transport et de l'environnement. De la recherche à l'industrie, l'innovation technologique est au cœur de son action.

IFP Energies nouvelles